

MATERNELLE ET ÉCOLE

Aide pour la saisie de demande d'inscription – Rentrée 2022

Lire attentivement cette notice pour remplir le bulletin de demande d'inscription

Les classes de l'École Primaire

École Maternelle : { PS (petite section)
MS (moyenne section)
GS (grande section)

École Élémentaire : { CP (cours préparatoire)
CE1 (cours élémentaire 1^{ère} année)
CE2 (cours élémentaire 2^{ème} année)
CM1 (cours moyen 1^{ère} année)
CM2 (cours moyen 2^{ème} année)
ULIS École (du CP au CM2)

Régimes

- **Interne** : Pas d'internat à l'École Primaire
- **Demi-pensionnaire 0 repas** : concerne uniquement les élèves qui ont un PAI avec un justificatif médical.
- **Demi-pensionnaire 3 repas** : concerne uniquement les élèves ULIS
- **Demi-pensionnaire 4 repas** : concerne les élèves de la Petite Section au CM2 lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- **Demi-pensionnaire 5 repas** : concerne les élèves de la Petite Section au CM2 inscrits au centre aéré du mercredi
Le service de transport scolaire fonctionne les mercredis uniquement à 12h30 et à 17h30 (voir [lignes](#) sur notre site).
- **Externe** : concerne les élèves de la Petite Section au CM2.
 - Les élèves externes ne peuvent pas rester dans l'établissement durant l'heure du repas.
 - Ils pourront cependant ponctuellement déjeuner au self après avoir alimenté leur carte de la valeur d'un repas, s'ils sont inscrits à une activité périscolaire sur le temps de midi.

Catéchèse

Catéchèse : s'adresse aux jeunes désireux de découvrir, d'approfondir et de vivre la foi chrétienne.

Pour les familles qui le souhaitent, la [catéchèse](#) est proposée à partir du CE1 le mercredi matin. Les sacrements de baptême et d'eucharistie peuvent être préparés dans le cadre de cette catéchèse.

Codes socio-professionnels (CSP)

Merci de préciser clairement votre profession sur le bulletin

Voir tableau ci-dessous :

10	Agriculteur exploitant	43	Profession intermédiaire. Santé - travail social	61	Ouvrier qualifié
21	Artisan	44	Clergé, religieux	66	Ouvrier non qualifié
22	Commerçant et assimilé	45	Prof. interméd. Administratif. Fonction publique	69	Ouvrier agricole
23	Chef entreprise de dix salariés ou plus	46	Prof intermédiaire. Administration-commerce	71	Retraite agriculteur exploitant
31	Profession libérale	47	Technicien	72	Retraite artisan, commerçant, chef d'entreprise
33	Cadre de la fonction publique	48	Contremaitre, agent de maîtrise	73	Retraite cadre, profession intermédiaire
34	Professeur et assimilé	52	Employé civil - agent service fonction publique	76	Retraite employé et ouvrier
35	Profession information, arts, spectacle	53	Policier et militaire	81	Chômeur n'ayant jamais travaillé
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise	54	Employé administratif d'entreprise	82	Personne sans activité professionnelle
8	Ingénieur - cadre technicien d'entreprise	55	Employé de commerce	99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)
42	Instituteur et assimilé	56	Personne service direct aux particuliers		

Plus d'informations

Cliquez sur les liens

- ✓ [Qu'est-ce qu'un établissement catholique d'enseignement ?](#)
- ✓ [La convention de scolarisation à Saint-Charles](#)
- ✓ [Le règlement financier et les tarifs de l'année en cours](#) (à titre indicatif)
- ✓ [Les transports scolaires](#)